

Budget Général

DES DÉPENSES ET SERVICES DU ROYAUME

POUR L'EXERCICE 1833.

TITRE PREMIER.

Dette Publique.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
Art. 1.	Intérêts de la dette active à transférer du grand-livre d'Amsterdam, en exécution du traité du 15 novembre 1831	17,777,777 78	»	17,777,777 78
— 2.	Intérêts et frais de l'emprunt de 48,000,000, autorisé par la loi du 14 décembre 1831. . .	5,130,158 75	»	5,130,158 75
— 3.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt et frais	1,026,031 75	»	1,026,031 75
CHAPITRE 2.				
— uniq.	Intérêts de la dette viagère.	10,000 »	»	10,000 »
CHAPITRE 3.				
— uniq.	Intérêts de cautionnemens dont les fonds sont encore en Hollande	»	170,000	170,000 »
CHAPITRE 4.				
— uniq.	Remboursement et intérêts de consignations dont les fonds sont en Hollande	»	100,000	100,000 »
CHAPITRE 5.				
— 1.	Pensions ecclésiastiques 1,025,000	2,700,000 »	»	2,700,000 »
— 2.	— civiles 350,000			
— 3.	— civiles de septembre. 215,000			
— 4.	— militaires. 1,110,000			
— 5.	Traitemens d'attente	»	137,500	137,500 »
CHAPITRE 6.				
— uniq.	Subvention à la caisse de retraite.	»	380,000	380,000 »
TOTAL.		26,643,968 28	787,500	27,431,468 28

TITRE 2.

Dotations.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER.			
Art. uniq.	Liste civile	2,751,322 75	»	2,751,322 75
	CHAPITRE 2.			
— uniq.	Sénat	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE 3.			
— uniq.	Chambre des Représentans	250,000 »	»	250,000 »
	CHAPITRE 4.			
— 1.	Personnel de la Cour des Compt. 43,386 20	117,010 20	»	117,010 20
— 2.	Id. des bureaux . . . 56,724 »			
— 3.	Matériel 16,900 »			
	TOTAL. . .	3,138,332 95	»	3,138,332 95

TITRE 3.

Services Généraux.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 "	"	21,000 "
— 2.	Id. des fonctionnaires et employés. .	108,008 "	"	108,008 "
— 3.	Matériel	15,000 "	"	15,000 "
CHAPITRE 2.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
<i>Cour de Cassation.</i>				
— 1.	Litt. A. Personnel	237,400 "	"	237,400 "
	» B. Matériel	9,000 "	"	9,000 "
<i>Cour d'Appel.</i>				
— 2.	Litt. A. Personnel	474,400 "	"	474,400 "
	» B. Matériel	15,000 "	"	15,000 "
<i>Tribunaux de première instance, Justice-de-Paix, Greffes de Police et de Commerce.</i>				
— 3.	Litt. A. Personnel	977,126 72	"	977,126 72
	» B. Matériel	18,000 "	"	18,000 "
— 4.	Présidences de assises	12,000 "	"	12,000 "
CHAPITRE 3.				
JUSTICE MILITAIRE.				
<i>Haute-Cour.</i>				
— 1.	Litt. A. Personnel	64,750 "	"	64,750 "
	» B. Matériel	4,200 "	"	4,200 "
— 2.	Auditeurs et Prévôts	74,310 "	"	74,310 "
CHAPITRE 4.				
— uniq.	Frais de poursuite et d'exécution. . .	735,000 "	"	735,000 "
CHAPITRE 5.				
— uniq.	Constructions et réparations.	25,000 "	"	25,000 "
A REPOUR.		2,790,194 72	"	2,790,194 72

		CHARGES ORDINAIRES	CHARGES EXTRAORDINAIRES	TOTAL.
	REPORT.	2,790,194 72	"	2,790,194 72
	CHAPITRE 6. <i>Bulletin Officiel.</i>			
Art. uniq.	Lois et arrêtés	30,240 "	"	30,240 "
	CHAPITRE 7.			
— uniq.	Pensions.	15,000 "	"	15,000 "
	CHAPITRE 8. <i>Prisons.</i>			
— 1.	Frais d'entretien et nourriture des prisons.	790,920 50	"	790,920 50
— 2.	Traitemens, salaire	232,310 "	"	232,310 "
— 3.	Frais de bureau et impressions.	10,500 "	"	10,500 "
— 4.	Réparations, entretien des bâtimens, du mobilier, loyer, etc.	152,400 "	"	152,400 "
— 5.	Achat de matières premières pour les ateliers des grandes prisons, et paiement des salaires.	1,058,200 "	"	1,058,200 "
	CHAPITRE 9. <i>Établissements de Bienfaisance.</i>			
— 1.	Frais d'entretien et de transport des mendians dont le domicile de secours est inconnu et qui tombent à charge de l'État.	11,630 "	"	11,630 "
— 2.	Secours à accorder aux établissemens de bienfaisance en cas d'insuffisance de leurs ressources	31,746 "	"	31,746 "
— 3.	Pour avances à faire au nom des communes à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité de la société de bienfaisance, et subsides en faveur de la colonie des mendians, fondée par cette société.	126,984 "	"	126,984 "
— 4.	Subsides pour l'entretien des enfans trouvés et abandonnés sans préjudice du recours des communes et provinces.	211,640 "	"	211,640 "
	CHAPITRE 10. <i>Police.</i>			
Art. uniq.	Frais de police, mesures de sûreté publique.	50,000 "	"	50,000 "
	CHAPITRE 11.			
Art. uniq.	Dépenses ignorées et imprévues	20,000 "	"	20,000 "
	TOTAL.	5,531,765 22	"	5,531,765 22

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

		CHARGES ORDINAIRFS.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement du Ministre	31,000 »	»	31,000 »
— 2.	Id. des employés	39,060 »	»	39,060 »
— 3.	Matériel du Ministère	15,600 »	20,000 »	35,600 »
CHAPITRE 2.				
Art. uniq.	Traitemens des agens du service extérieur	375,900 »	»	375,900 »
CHAPITRE 3.				
Art. uniq.	Traitemens des agens en inactivité	8,400 »	»	8,400 »
CHAPITRE 4.				
Art. uniq.	Frais de voyage des agens du service exté- rieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses.	90,000 »	»	90,000 »
CHAPITRE 5.				
Art. uniq.	Frais à rembourser aux agens du service extérieur.	60,000 »	»	60,000 »
CHAPITRE 6.				
Art. uniq.	Missions extraordinaires et dépenses impré- vues	»	105,000 »	105,000 »
TOTAL.		619,960 »	125,000 »	744,960 »
ORDRE LÉOPOLD.				
Art. 1.	Administration de l'ordre	11,300 »	»	11,300 »
— 2.	Achat de décorations	70,000 »	15,000 »	85,000 »
— 3.	Pensions.	20,000 »	»	20,000 »
TOTAL.		101,300 »	15,000 »	116,300 »

MINISTÈRE DE LA MARINE.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Personnel	9,870 »	5,250 »	15,120 »
— 2.	Matériel	4,400 »	»	4,400 »
CHAPITRE 2.				
<i>Bâtiments de guerre.</i>				
Art. 1.	Personnel	217,872 »	10,000 »	227,872 »
— 2.	Matériel	213,048 »	»	213,048 »
CHAPITRE 3.				
Art. uniq.	Magasin de la Marine.	3,900 »	20,000 »	23,900 »
CHAPITRE 4.				
Art. uniq.	Nouvelles constructions	»	230,000 »	230,000 »
CHAPITRE 5.				
<i>Service des ports et des côtes.</i>				
Art. 1.	Personnel	4,305 »	»	4,305 »
— 2.	Matériel	7,879 »	800 »	8,679 »
CHAPITRE 6.				
Art. uniq.	Dépenses éventuelles de la Marine	»	10,200 »	10,200 »
TOTAL.		461,274 »	296,250 »	757,524 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21000 »		
— 2.	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service	143000 »	186,000 »	186,000 »
— 3.	Matériel	20000 »		
— 4.	Frais de déplacement.	2000 »		
CHAPITRE 2.				
<i>Journal Officiel (Moniteur Belge).</i>				
Art. uniq.	Frais d'un journal pour la publication des pièces officielles et recueillir les séances des Chambres	53,000 »		53,000 »
CHAPITRE 3.				
<i>Archives du Royaume.</i>				
Art. 1.	Frais d'administration	21000 »		
— 2.	Archives de l'État dans les provin- ces. (Traitement des conser- vateurs et autres dépenses.	6800 »	28,800 »	28,800 »
— 3.	Frais d'inspection des archives dans les provinces, frais de re- cherche et de reconnaissance des archives manquantes	1000 »		
CHAPITRE 4.				
<i>Fêtes Nationales.</i>				
Art. uniq.	Frais de célébration des fêtes na- tionales. — Exposition d'objets d'art et d'industrie. — Con- cours d'harmonie		50,000 »	50,000 »
CHAPITRE 5.				
<i>Pensions et secours.</i>				
Art. 1.	Pensions à accorder à des fonc- tionnaires ou employés.	10000 »		
— 2.	Continuation ou avance de pen- sion à accorder par le Gouver- nement à des veuves de fonc- tionnaires ou employés qui ont contribué au fonds des veuves sous le Gouvern ^t . précédent	5000 »		
— 3.	Secours, continuation ou avance de pension à accorder par le Gouvernement à d'anciens em- ployés Belges aux Indes, du ci-devant Gouv. des Pays-Bas, ou à leurs veuves	10713 53	13,000 »	15,713 53
— 4.	Secours à des employés ou veu- ves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse	3000 »		
A REPORTER			330,800 »	15,713 53
				346,513 53

		CHARGES ORDINAIRES	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
REPORT		330,800 »	15,713 53	346,513 53
CHAPITRE 6.				
<i>Frais de l'Administration dans les Provinces.</i>				
Art. 1.	Province d'Anvers	105405 »		
— 2.	— du Brabant	115200 »		
— 3.	— de la Flandre occid.	132150 »		
— 4.	— de la Flandre orient.	130050 »		
— 5.	— du Hainaut	130843 »		
— 6.	— de Liège	115430 »		
— 7.	— du Limbourg	110950 »		
— 8.	— du Luxembourg	117820 »		
— 9.	— de Namur	93495 »		
		1,051,345 »	» »	1,051,345 »
CHAPITRE 7.				
<i>Travaux publics.</i>				
Art. 1.	Routes	852736 74		
— 2.	Canal de Charleroy à Bruxelles avec les embranchemens de Houdeng, Marimont et Ecaus- sines	3809 52		
— 3.	Canal de Pommerœul à Antoing	67335 57		
— 4.	— de Bois-le-Duc à Maastricht.	26883 25		
— 5.	— de Gand à Terneusen	21983 89		
— 6.	Port d'Ostende, écluses de Sly- kens, port de Nieupoort et côte de Blankenberg	297234 41		
— 7.	Polders	500000 »		
— 8.	Frais d'opérations et levées de plans	12698 41		
— 9.	Traitemens des ingénieurs et con- ducteurs	241200 »		
		1,410,881 79	613,000 »	2,023,881 79
CHAPITRE 8.				
<i>Hôtels, Édifices et Monumens de l'État.</i>				
Art. uniq.	Hôtels, édifices et monumens de l'État	24,455 02	42,000 »	66,455 02
CHAPITRE 9.				
<i>Services des Mines.</i>				
Art. uniq.	Service des mines.	85,400 »	» »	85,400 »
CHAPITRE 10.				
<i>Secours et Pensions.</i>				
Art. uniq.	Sommes éventuelles pour pen- sions d'employés révoqués, se- cours à ceux qui n'ont point droit à la pension, ou à des veuves et enfans d'employés des ponts et chaussées qui se trouvent dans l'indigence.	3,600 »	» »	3,600 »
A REPORTER		2,906,481 81	670,713 53	3,577,195 34

		CHARGES ORDINAIRES	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.	
REPORT.		2,906,481 81	670,713 53	3,577,195 34	
CHAPITRE 11.					
<i>Instruction publique.</i>					
Art. 1.	Traitemens et autres frais de l'inspecteur des athénées et collèges et de son commis	9704 76	720,638 07	41,880 "	762,518 07
— 2.	Frais de trois universités	384912 82			
— 3.	Frais des athénées et des collèges	111980 49			
— 4.	Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges	13880 "			
— 5.	Frais de l'instruction primaire	242040 "			
CHAPITRE 12.					
<i>Agriculture, Industrie, Commerce, Lettres, Sciences et Arts, Service de Santé.</i>					
— 1.	Agriculture, industrie, commerce.	374593 "	416,083 "	113,000 "	529,083 "
— 2.	Lettres, sciences et arts.	120790 "			
— 3.	Service de santé	33700 "			
CHAPITRE 13.					
<i>Cultes.</i>					
— 1.	Culte catholique	3332880 41	3,472,880 41	"	3,472,880 41
— 2.	Culte protestant	65000 "			
— 3.	Culte israélite	10000 "			
— 4.	Secours	45000 "			
CHAPITRE 14.					
<i>Garde Civique.</i>					
— 1.	Prix à distribuer pour l'exercice au tir	20000 "	62,400 "	"	62,400 "
— 2.	Frais d'inspection générale de la garde civique et frais d'administration de l'état-major-général.	12400 "			
— 3.	Réparations et entretien des armes de la garde civique	30000 "			
CHAPITRE 15.					
<i>Statistique générale.</i>					
Art. 1.	Confection des tables décennales des actes de l'état civil de 1824 à 1833 inclus.	29000 "	2,740 "	29,000 "	31,740 "
— 2.	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale	2540 "			
— 3.	Achat de livres, abonnement aux ouvrages périodiques étrangers relatifs à la statistique	200 "			
A REPORTER.		7,581,223 29	854,593 53	8,435,816 82	

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
REPORT.		7,581,223 29	854,593 53	8,435,816 82
CHAPITRE 16.				
<i>Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants. — Secours aux victimes des dégâts ou vols commis par les Hollandais.</i>				
Art. 1.	Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants	100000 »	100,000 »	100,000 »
— 2.	Secours aux victimes des dégâts ou vols commis par les Hollandais. <i>mémoire.</i>			
CHAPITRE 17.				
<i>Récompenses honorifiques ou pécuniaires.</i>				
Art. 1.	Pour frais de confection de médailles ou croix en fer à décerner aux citoyens qui ont été blessés, ou qui ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance nationale . . .	15000 »	15,000 »	20,000 »
— 2.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes d'humanité et de dévouement	5000 »		
CHAPITRE 18.				
<i>Dépenses imprévues.</i>				
Art. uniq.	Crédit ouvert pour dépenses imprévues	60,000 »	» »	60,000 »
TOTAL. fr.		7,646,223 29	969,593 53	8,615,816 82

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement et indemnité du Ministre	25200 »		
— 2.	Id. des employés	172490 »		
— 3.	Matériel	59780 »		
		237,470 »	»	237,470 »
CHAPITRE 2.				
<i>Soldes et masses de l'Armée.</i>				
— 1.	État-major-général	540340 »		
— 2.	État-major des places	213390 »		
— 3.	Intendance militaire	130520 »		
— 4.	État-major et employés d'artillerie	208520 »		
— 5.	État-major et employés du génie	229790 »		
— 6.	Troupes d'artillerie	2426400 »		
— 7.	Troupes du génie	264000 »		
— 8.	Troupes d'infanterie	10642600 »		
— 9.	Troupes de cavalerie	4982000 »		
— 10.	Gendarmerie	1512040 »		
		21,148,600 »	»	21,148,600 »
CHAPITRE 3.				
— 1.	Indemnité de frais de bureau	60530 »		
— 2.	Frais de route et de séjour	100170 »		
— 3.	Transports généraux	120000 »		
— 4.	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	100000 »		
		380,700 »	»	380,700 »
CHAPITRE 4.				
Art. uniq.	Dépense générale du service de santé	396,000 »		396,000 »
CHAPITRE 5.				
Art. 1.	École militaire	60000 »		
— 2.	Haras	27000 »		
		87,000 »	»	87,000 »
CHAPITRE 6.				
— 1.	Matériel de l'artillerie	500000 »		
— 2.	Matériel du génie	600000 »		
		1,100,000 »	»	1,100,000 »
CHAPITRE 7.				
— 1.	Traitement de disponibilité	97460 »		
— 2.	Id. de non-activité et de réforme	325600 »		
— 3.	Id. des officiers excédant le complet du pied de paix	916260 »		
		423,060 »	916,260 »	1,339,320 »
CHAPITRE 8.				
Art. uniq.	Dépenses imprévues	290,910 »		290,910 »
	TOTAL. . . . fr.	24,083,740 »	916,260 »	25,000,000 »

MINISTÈRE DES FINANCES.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	»	21,000 »
— 2.	— des employés.	383,620 »	»	383,620 »
— 3.	Matériel et dépenses diverses	46,000 »	»	46,000 »
— 4.	Service de la monnaie	9,600 »	15,680 »	25,280 »
— 5.	Magasin général des papiers	88,000 »	»	88,000 »
CHAPITRE 2.				
<i>Administration de la Trésorerie dans les Provinces.</i>				
— 1.	Traitement des employés	87,428 57	»	87,428 57
— 2.	Matériel et dépenses diverses	240,000 »	»	240,000 »
CHAPITRE 3.				
<i>Administration des Contributions directes, Douanes et Accises, Garantie, Poids et Mesures.</i>				
— 1.	Traitement et remises des employés	6,450,120 »	»	6,450,120 »
— 2.	Matériel et dépenses diverses	490,410 »	»	490,410 »
CHAPITRE 4.				
<i>Administration de l'Enregistrement, Domai- nes et Forêts.</i>				
— 1.	Traitement et remises des employés	719,210 »	18,160 »	737,370 »
— 2.	Remises des receveurs	648,840 »	21,850 »	670,700 »
— 3.	Matériel et dépenses diverses	202,480 »	183,700 »	386,180 »
CHAPITRE 5.				
<i>Administration des Postes et Messageries.</i>				
— 1.	Traitement des employés	255,940 »	»	255,940 »
— 2.	Matériel et dépenses diverses	271,830 »	80,000 »	351,830 »
— 3.	Service rural	215,000 »	»	215,000 »
CHAPITRE 6.				
<i>Administration du Cadastre.</i>				
— 1.	Traitement des employés	242,440 »	»	242,440 »
— 2.	Matériel et dépenses diverses	34,800 »	300,000 »	334,800 »
TOTAL. fr.		10,406,718 57	619,400 »	11,026,118 57

TITRE 4.

Non-Valeurs.

		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
Art. 1.	Sur l'impôt foncier (2/3 des 2 p. %).	200,750 "	"	200,750 "
— 2.	Sur l'impôt personnel.	350,000 "	"	350,000 "
— 3.	Sur l'impôt des patentes	91,000 "	"	91,000 "
— 4.	Sur les redevances des mines.	10,050 "	"	10,050 "
TOTAL. fr.		651,800 "	"	651,800 "

Récapitulation.

TITRE PREMIER.				
DETTE PUBLIQUE		26,643,968 28	787,500 "	27,431,468 28
TITRE II.				
DOTATIONS.		3,138,332 95	"	3,138,332 95
TITRE III.				
SERVICES GÉNÉRAUX.	Justice	5,531,765 22	"	5,531,765 22
	Affaires Étrangères	619,960 "	125,000 "	744,960 "
	Ordre Léopold	101,300 "	15,000 "	116,300 "
	Marine	461,274 "	296,250 "	757,524 "
	Intérieur	7,646,223 29	969,593 53	8,615,816 82
	Guerre	24,083,740 "	916,260 "	25,000,000 "
	Finances	10,406,718 57	619,400 "	11,026,118 57
TITRE IV.				
NON-VALEURS.		651,800 "	"	651,800 "
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		79,285,082 31	3,729,003 53	83,014,085 84

Présenté au Roi le 22 novembre 1832.

Le *Ministre des Finances* ad interim,
AUG. DUVIVIER.

Approuvé :

LÉOPOLD.